

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1156)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 540

présenté par

M. Abad, Mme Vautrin, M. Lazaro, M. Hetzel, M. Dassault, Mme Grommerch, M. Furst, M. Siré,
M. Accoyer, Mme Fort, M. Cinieri, M. Foulon, Mme Grosskost, Mme Poletti, Mme Genevard et
M. Guy Geoffroy

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« similaire »

le mot :

« identique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de « similaire » est juridiquement floue contrairement à celle de « identique » retenue en droit de la réparation pour évaluer le préjudice.

C'est pourquoi, il est proposé de réintégrer le mot identique prévu initialement dans le projet de loi.